



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/513
24 septembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Mesures spéciales pour le développement social et économique
de l'Afrique dans les années 80

Contribution des organes, organisations et organismes
des Nations Unies à la mise en oeuvre du Plan d'action
de Lagos

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
I. LA SITUATION ACTUELLE	1 - 6	2
II. ALIMENTATION ET AGRICULTURE	7 - 26	4
III. INDUSTRIE	27 - 40	10
IV. MISE EN VALEUR ET UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES .	41 - 65	14
V. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	66 - 85	20
VI. SCIENCE ET TECHNIQUE	86 - 106	24
VII. CONCLUSION	107 - 108	28

I. LA SITUATION ACTUELLE

1. Au moment où commence la troisième décennie des stratégies globales de développement, l'Afrique reste, quels que soient les critères retenus, la moins développée des régions en développement. Vingt et un des 31 pays les moins développés s'y trouvent et plusieurs autres pays africains sont à la frange de cette catégorie. L'Afrique a le produit intérieur brut le plus bas et la formation nette de capital la plus faible. Bien que la région africaine souffre de maladies endémiques qui sont parmi les plus cruelles, c'est elle qui a le moins de médecins et de lits d'hôpitaux; le taux de mortalité infantile est élevé et l'espérance de vie est faible. L'Afrique a le taux d'alphabétisation le plus bas ou, si l'on veut, le taux le plus élevé d'analphabétisme. La plupart des pays d'Afrique sont incapables de nourrir leur population. Là où il existe des excédents d'un produit de base, il est extrêmement difficile de les amener là où ils sont nécessaires en raison de l'insuffisance des transports. L'Afrique compte le plus grand nombre de réfugiés et une importante population de personnes handicapées. Dans les zones urbaines, le chômage a atteint des niveaux intolérables. Tous ces facteurs et d'autres encore ont provoqué et continuent de provoquer pour de larges fractions de la population, des souffrances et une détresse indicibles.

2. C'est pleinement consciente de la nécessité de corriger d'urgence cet état de choses décourageant que la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine a adopté, le 29 avril 1980, le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, de 1980 à 2000 1/, et déclaré, à cette occasion, que l'Afrique s'était trouvée incapable d'atteindre le moindre taux significatif de croissance ou un niveau satisfaisant de bien-être général au cours de ces vingt dernières années.

3. Dans sa résolution 35/64 du 5 décembre 1980, l'Assemblée générale a déclaré être profondément préoccupée par la situation critique de l'économie de la plupart des pays africains et les sombres perspectives que la crise actuelle de l'économie mondiale laissait envisager pour leur développement économique; dans la même résolution, elle a reconnu que la communauté internationale devait adopter des mesures spéciales pour le développement social et économique des pays d'Afrique en vue de remédier à cette situation critique.

4. Ayant estimé que la bonne application du Plan d'action de Lagos, qui s'intègre dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, pouvait apporter une contribution utile à la réalisation de cet objectif, l'Assemblée générale a invité les organes, organisations et organismes des Nations Unies, agissant en consultation avec l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique pour l'Afrique, à indiquer de façon détaillée dans les prochains rapports annuels qu'ils présenteraient au Conseil

1/ Pour le texte, voir A/S-11/14, annexe I.

économique et social la contribution qu'ils pouvaient apporter dans leur domaine de compétence et dans les délais indiqués, à la réalisation des buts et objectifs énoncés dans le Plan. De plus, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les organes, organisations et organismes des Nations Unies, d'établir, pour le présenter à sa trente-sixième session, un rapport intérimaire détaillé concernant les mesures prises pour répondre à son invitation.

5. En accord avec les résolutions 32/197 et 33/202 de l'Assemblée générale, en date respectivement des 20 décembre 1977 et 29 janvier 1979, par lesquelles l'Assemblée a élargi le mandat confié aux commissions régionales faisant d'elles, en particulier, les principaux centres généraux d'activité de développement économique et social, dans le cadre du système des Nations Unies, pour leurs régions respectives, le Secrétaire général a délégué ses responsabilités dans ce domaine au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

6. Quinze organisations, dont les plus importantes, ont répondu; leurs contributions représentent un volume total imposant. Pour montrer à quel point l'information fournie est exhaustive, on a fait ressortir dans le présent rapport, présenté par le Secrétaire général conformément à la demande de l'Assemblée, les éléments d'information les plus significatifs, y compris les mesures prises par les principales organisations dans cinq domaines critiques sur lesquels le Plan d'action de Lagos a mis l'accent : alimentation et agriculture, industrie, développement et utilisation des ressources humaines, transports et communications, et science et technologie.

II. ALIMENTATION ET AGRICULTURE

A. Détérioration de la situation alimentaire et agricole

7. Au cours des deux dernières décennies, la situation alimentaire et agricole en Afrique s'est détériorée de façon dramatique et ce pour de nombreuses raisons. D'une manière générale, la priorité nécessaire n'a pas été accordée à l'agriculture, celle-ci n'a pas reçu une part suffisante des ressources nationales et il n'a pas été conçu de politiques appropriées visant à améliorer la productivité, à accroître le revenu réel des exploitants agricoles et à améliorer la qualité de la vie dans le monde rural. Cependant, le Plan d'action de Lagos reconnaît expressément la nécessité de prendre à court terme (de 1980 à 1985) un certain nombre de mesures urgentes visant à augmenter de façon soutenue la production alimentaire (en particulier de céréales tropicales, de fruits, de tubercules et de légumes), à réduire sensiblement les pertes de produits alimentaires et à accroître la sécurité alimentaire.

B. Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

8. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en étudiant les mesures à prendre pour réaliser ces objectifs immédiats, a souligné que, si ces activités en Afrique recouvraient déjà l'ensemble des domaines considérés comme prioritaires par le Plan d'action de Lagos, le lancement du Plan d'action exigeait une certaine réorientation et un certain renforcement de son assistance. La FAO a affirmé que, dans les limites des ressources disponibles, elle tiendrait pleinement compte de cette orientation à la fois dans son programme de travail et son budget pour 1982-1983 et dans les propositions de programme de terrain qui étaient en cours de formulation en collaboration avec les pays intéressés en vue d'être soumises pour financement au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à d'autres sources de financement extra-budgétaires pour les années à venir. En règle générale, priorité a été donnée à l'assistance en Afrique dans l'élaboration du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 1982-1983. Par exemple, les quatre principaux départements techniques de la FAO ont l'intention, compte tenu de l'accroissement de la demande, d'augmenter de 50 p. 100 en moyenne ou davantage le niveau actuel de leurs activités en faveur de l'Afrique; dans le même temps, le programme de soutien à l'investissement de la FAO doit être sensiblement renforcé. De plus, en fonction des ressources disponibles, les "programmes d'action spéciaux", qui ont été créés par la FAO pour attirer l'attention sur des problèmes d'une importance exceptionnelle, continueront d'être axés essentiellement sur l'Afrique, et le nouveau programme d'action spécial sur les cultures itinérantes qui vient d'être proposé sera d'une importance capitale pour l'Afrique.

9. Cependant, la FAO reconnaît clairement que l'efficacité avec laquelle ses moyens techniques pourront soutenir les efforts de l'Afrique pour mettre en oeuvre le Plan d'action de Lagos dépendra largement de mesures complémentaires qui devront être prises aux niveaux national et international. Ces mesures sont les suivantes :

/...

- a) Augmentation importante du montant des ressources extérieures consacrées aux investissements et à l'assistance technique dans le domaine de l'agriculture et du développement rural :
- b) Accroissement substantiel du montant des ressources intérieures affectées à l'agriculture et au développement rural;
- c) Elaboration par tous les pays africains de plans nationaux et d'une programmation à long et moyen terme pour le développement de l'alimentation et de l'agriculture;
- d) Intensification de la coopération entre les pays dans un grand nombre de domaines relatifs à l'alimentation et à l'agriculture.

10. En ce qui concerne les mesures particulières qui doivent être prises, le rôle de la FAO est résumé ci-après.

Pertes alimentaires après récolte

11. Un contrôle efficace des pertes après récolte exige la coordination de plans nationaux et internationaux pour la recherche, le développement et la formation. Au niveau national, la FAO aide les gouvernements qui se sont engagés fermement à réduire les pertes alimentaires après récolte, à établir des programmes nationaux pour l'évaluation et la prévention des pertes. Cette assistance est fournie essentiellement par le Programme d'action de la FAO pour la prévention des pertes alimentaires (PPA), qui est devenu opérationnel en 1978.

12. Au total, 45 demandes d'assistance au titre du Programme d'action de la FAO ont été adressées par les Etats de la région africaine. A ce jour, 31 projets ont été approuvés. Les fonds nécessaires au financement ont été réunis pour 27 d'entre eux (5,9 millions de dollars). De plus, 14 demandes de projets (5,4 millions de dollars), pour lesquels le financement n'a pas encore été trouvé, sont en cours d'élaboration. Dans ce programme d'action, la prépondérance est accordée à l'Afrique. Les projets recouvrent la totalité des activités prioritaires recommandées dans le Plan d'action de Lagos, y compris l'amélioration de la structure des exploitations et des structures d'entreposage, la conception et la gestion d'entrepôts pilotes, la fourniture de séchoirs à grains, le perfectionnement des installations de transformation, l'amélioration de la lutte contre les rongeurs et une formation à tous niveaux dans tous les domaines où l'on peut agir pour réduire les pertes après récolte. Le programme est axé sur la réduction des pertes après récolte d'aliments de base (céréales alimentaires, racines et tubercules principalement), en particulier dans les pays les moins développés et dans les pays prioritaires en matière alimentaire.

13. La stratégie et les priorités définies pour l'exercice biennal 1982-1983 continuent de donner la priorité au programme d'action spécial pour la prévention des pertes alimentaires, dans le but en particulier, de promouvoir la coopération internationale et nationale dans les activités d'évaluation de la première génération de projets, de déterminer la suite donnée aux investissements et d'élargir le champ d'application du programme à d'autres produits de base.

/...

14. Le projet de programme de travail et de budget de la FAO pour 1982-1983 font une place plus grande au soutien, au titre du programme ordinaire, d'activités relatives à la prévention des pertes alimentaires après récolte (de même qu'à la protection des récoltes, qui lui est étroitement liée). Une assistance continue et un soutien technique direct seront fournis. Les activités de lutte contre les ravageurs dans les entrepôts seront poursuivies et les pays recevront une assistance pour la conception et la construction d'installations de stockage.

Sécurité alimentaire

15. L'objectif du Programme d'assistance à la sécurité alimentaire, créé par la FAO en 1976, est d'aider les pays en développement à formuler des politiques nationales en matière de sécurité alimentaire, de les aider à définir et à mettre au point des projets pour appliquer ces politiques et à mobiliser les ressources extérieures pour financer les projets ainsi définis. Jusqu'à présent, le programme a été concentré sur l'assistance pour la mise au point et l'entretien des infrastructures nécessaires pour la sécurité alimentaire. Ces activités concernent essentiellement la construction d'entrepôts, la gestion et le maintien de stocks, l'amélioration de la commercialisation des céréales et des politiques de prix, les transports intérieurs, le renforcement des institutions telles que les comités de céréales et les sociétés de produits alimentaires, la création de systèmes nationaux d'alerte rapide et la formation dans les différents domaines.

16. A ce jour, la FAO a affecté 30 millions de dollars à des projets relatifs à la sécurité alimentaire en Afrique, soit 67 p. 100 des 45 millions de dollars qu'elle a mobilisés auprès de sources extra-budgétaires depuis le démarrage de ce programme. Vingt et un projets, d'un coût estimatif de 14 millions de dollars, sont actuellement en cours d'élaboration pour 12 pays africains, mais les fonds nécessaires n'ont pas encore été réunis.

17. Sur les 46 missions qui ont été menées à bien jusqu'à présent au titre du programme, en vue de définir une politique en matière de sécurité alimentaire et d'arrêter des projets, 27 l'ont été dans des pays africains. De très importantes missions sur la politique de sécurité alimentaire ont été réalisées au Soudan et au Swaziland en 1981 et trois missions seront organisées dans d'autres pays au cours de l'année.

18. A la demande du Conseil des ministres du Comité permanent interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, une étude de faisabilité sur la mise en place de stocks alimentaires de sécurité à l'échelon national, complétés par des stocks régionaux sous contrôle direct du Comité, a été réalisée en 1980. D'après cette étude, les investissements nécessaires sont évalués à 217 millions de dollars; le Conseil des ministres du Comité a déjà donné son accord et il va falloir mobiliser les fonds nécessaires.

/...

19. La mise en place à l'échelon national de mesures de sécurité efficaces en matière alimentaire exige des méthodes de prévision des récoltes et un système d'alerte rapide satisfaisants, capables de fournir au gouvernement des prévisions de production alimentaire avant récolte et une estimation précoce des quantités de nourriture qui seront disponibles. Certains pays africains ont reçu pour la mise en place de systèmes d'évaluation des récoltes et de systèmes d'alerte rapide une assistance fournie sous différentes formes : conseils directs, élaboration de projets, appui technique et formation. A ce jour, la FAO a organisé des missions de cet ordre dans huit pays d'Afrique.

20. En 1979 et 1980, les moyens de surveillance agrométéorologique des récoltes et de prévision mis à la disposition des pays du Sahel ont permis à ces derniers de prévoir des mois à l'avance la contraction probable de la production agricole et de prendre les mesures appropriées pour en atténuer les conséquences.

21. En ce qui concerne la stratégie et les priorités pour l'exercice biennal 1982-1983, la nécessité de renforcer la sécurité alimentaire aux niveaux mondial, régional et national, reste un problème prioritaire et l'accent devra être mis sur l'amélioration des capacités de réaction et sur la promotion de l'autonomie collective, en particulier dans le contexte africain. Il est proposé une certaine réorientation des activités vers la recherche de solutions à long terme au problème fondamental de la sécurité alimentaire.

22. Dans le programme de travail et budget pour 1982-1983, il est prévu, sous réserve des ressources disponibles, de renforcer le Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire de la FAO afin de satisfaire la demande croissante d'aide, pour la mise au point de programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire. Les activités du programme seront élargies pour englober des mesures d'encouragement économiques et sociales à la production de denrées de base, surtout dans les pays les plus gravement touchés et les moins avancés d'Afrique. On cherchera de nouvelles solutions aux problèmes essentiels de la sécurité alimentaire, en insistant sur les initiatives prises aux niveaux régional et sous-régional pour accroître l'autonomie collective (par exemple grâce à des systèmes régionaux de réserves ou grâce à la coordination des réserves nationales), en améliorant les politiques et les objectifs d'aide alimentaire ainsi que la capacité de faire face aux crises alimentaires aiguës. La surveillance de la situation alimentaire par les pays africains eux-mêmes, par le biais de prévisions nationales des récoltes et de systèmes d'alerte rapide, sera comme par le passé complétée et renforcée par les activités de surveillance et d'information du système d'information alimentaire et d'alerte rapide de la FAO, grâce notamment aux rapports spéciaux établis mensuellement sur la situation alimentaire en Afrique.

Cultures vivrières

23. La FAO déploie des efforts considérables pour augmenter la production et améliorer la qualité des cultures vivrières par des moyens pratiques adaptés aux conditions locales, tant écologiques qu'économiques.

/...

24. On peut citer comme exemples concrets les activités ci-après :

a) Des consultations sur la corrélation des sols et l'évaluation du potentiel des terres pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest se sont déroulées respectivement en Zambie et en Gambie. Le Bénin, le Botswana, le Cameroun, le Congo, l'Ethiopie et la République centrafricaine bénéficient d'une assistance pour l'évaluation du potentiel des terres, la planification de l'utilisation des sols et la conservation des sols, tandis que la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie reçoivent une assistance pour la gestion des sols, dans le but d'améliorer à long terme les qualités physiques et chimiques des sols;

b) On encourage l'utilisation de matières organiques, et les Gouvernements de la Haute-Volta, du Mali et du Niger ont reçu une assistance pour la mise au point de techniques de transformation des ordures urbaines et autres déchets en compost utilisable dans l'agriculture. Des activités de formation au recyclage des matières organiques ont eu lieu au Togo;

c) On cherche à encourager la mise en valeur à petite échelle des ressources en eau, notamment la mise en valeur des marécages intérieurs, des mécanismes efficaces et fiables d'élévation de l'eau et une bonne utilisation de l'eau ainsi élevée, par des activités de formation et d'assistance technique, y compris des programmes visant une gestion améliorée des eaux d'irrigation dans les fermes. La FAO collaborera avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à la prévention des maladies d'origine hydrique et des maladies connexes et à la lutte contre ces maladies, ainsi qu'à l'intégration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement des régions rurales dans le développement agricole;

d) Pour ce qui est de la conservation des ressources génétiques, on a notamment créé des comités consultatifs sur les cultures pour le riz, le sorgho et les millets, le maïs et le haricot adzuki. Des groupes de travail ont été réunis au sujet de plusieurs autres cultures importantes pour l'Afrique;

e) Le Programme de développement et d'amélioration des semences de la FAO, créé en 1973, appuie les efforts qui tendent à améliorer la productivité en améliorant la production, le contrôle de qualité et l'utilisation des semences et des plants;

f) La protection des récoltes contre les ravageurs et les maladies est un sujet de grand intérêt pour la FAO. Elle fournit une assistance en matière d'évaluation des pertes avant récolte, de l'utilisation sans danger et efficace des pesticides, des méthodes de gestion des plantes adventices et de la lutte contre les maladies des végétaux. Outre les activités menées au niveau national, la FAO appuie plusieurs projets multinationaux, notamment pour la lutte contre les ravageurs migrants tels que les criquets pèlerins et les oiseaux se nourrissant de céréales;

/...

g) Dans le cadre du Programme de lutte contre le criquet pèlerin, la FAO coordonne diverses activités de lutte aux niveaux international et régional et, par l'intermédiaire du Comité et des commissions régionales de lutte anti-acaidiennes contre le criquet pèlerin, fournit aux pays touchés une assistance sous forme d'aide matérielle et technique, de moyens de surveillance et de recherche pratiques, de collecte et de diffusion de données et de mise en oeuvre de campagnes d'urgence. Le Programme encourage également les mesures de coopération internationale en matière de lutte contre d'autres ravageurs migrants;

h) En ce qui concerne le génie et l'industrie agricoles, l'assistance fournie aux pays membres porte sur la sélection, la conception ou l'amélioration d'outils manuels, de matériel à traction animale ou mécanisée pour le défrichage, la préparation des terres, la production agricole et les méthodes de récolte, ainsi que la conservation et la transformation des cultures, et la planification, l'évaluation et la supervision des installations d'emmagasiner et des entrepôts aux niveaux de la ferme, de la collectivité et au niveau national.

25. Les activités décrites ci-dessus sont toujours prioritaires et seront poursuivies au cours de l'exercice biennal 1982-1983.

26. Presque tous les éléments des programmes pour les ressources naturelles, les cultures et le soutien à la recherche contenus dans le projet de Programme de travail et de budget pour 1982-1983 concernent les problèmes existant en Afrique et les objectifs du Plan d'action de Lagos. Les activités proposées pour la région africaine visent essentiellement l'évaluation du potentiel des ressources en terre et de l'irrigation, l'amélioration de la fertilité des sols, la mise en valeur et l'aménagement des eaux, la bonification des ressources en terre et, surtout, les problèmes pluridisciplinaires associés aux cultures itinérantes ainsi que l'étude de systèmes de substitution plus satisfaisants. Pour ce qui est de la promotion d'une augmentation rapide de la production alimentaire de base sans pour autant négliger les exportations de produits agricoles, l'accent est mis sur la sélection de variétés améliorées, la diffusion de combinaison de techniques agricoles, et la promotion de programmes de semence ainsi que les activités de protection des cultures.

/...

III. INDUSTRIE

27. Le Plan d'action de Lagos affirme ce qui suit :

"L'industrialisation du continent africain en général et de chaque Etat Membre en particulier, constitue une option fondamentale dans l'action globale destinée à sortir l'Afrique du sous-développement et de sa dépendance économique. Le développement économique et social intégré du continent africain exige la création d'une industrie dans chaque Etat Membre conçue dans l'intérêt du pays et destinée à se renforcer dans le cadre d'une complémentarité d'action au niveau de la sous-région et de la région. Cette industrialisation contribue notamment à :

- a) La satisfaction des besoins fondamentaux des populations;
- b) La valorisation des ressources naturelles locales;
- c) La création d'emplois;
- d) La formation d'une base de développement des autres secteurs économiques;
- e) La création d'un cadre d'assimilation et de promotion du progrès technologique;
- f) La modernisation de la société." (A/S-11/14, annexe I, par. 56.)

A. Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

28. Face à l'ampleur de l'entreprise exposée dans le paragraphe ci-dessus, l'ONUUDI, qui, avec la CEA, est l'un des deux principaux organismes des Nations Unies chargés par l'Assemblée générale de programmer les activités de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et d'en suivre l'exécution, a procédé à une analyse approfondie du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos, en vue de réaligner ses programmes en Afrique en fonction des priorités et des principes énoncés dans ces textes. A l'issue de cette analyse, l'ONUUDI a décidé de partir, pour l'établissement de son programme industriel pour l'Afrique, d'une approche plus systématique qui vise à aider les pays et les organisations régionales et sous-régionales à définir leurs programmes et stratégies industrielles et techniques à court et à long terme et à adopter des mesures permettant de les mettre en oeuvre efficacement. Cette approche prévoit la création d'une base industrielle nationale et régionale permettant de :

- a) Parvenir à une autonomie dans les secteurs de la production alimentaire, des textiles, des matériaux de construction et de l'énergie;
- b) Accroître la productivité agricole à l'aide d'apports industriels tels qu'outils et machines agricoles, engrais, pesticides, matériel d'irrigation et matériaux de conditionnement.

/...

c) Mettre en place une industrie de base dans les secteurs de la sidérurgie, de la métallurgie, de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique, de la chimie, de l'énergie, de la pétrochimie et des biens d'équipement.

29. En 1981, en vue d'aider les pays africains à élaborer leurs programmes industriels, notamment ceux qui doivent être financés par le PNUD, l'ONUDI a intensifié son programme de missions de programmation. Des missions ont été envoyées au Burundi, au Ghana, au Kenya, en Jamahiriya arabe libyenne, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe, ainsi qu'auprès de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union panafricaine des télécommunications. L'ONUDI projette d'intensifier son programme pour la fin de 1981 et 1982 et de l'étendre aux pays suivants : Algérie, Angola, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Soudan et Zaïre.

30. Par l'intermédiaire des centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets de la CEA, l'ONUDI prêtera assistance, selon qu'il convient, aux organisations régionales et sous-régionales dans les branches suivantes de l'industrie alimentaire : viandes, fruits et légumes, huiles et graisses végétales, céréales, boissons et sucre. L'objectif visé sera non seulement la production mais aussi l'adaptation des aliments aux conditions locales en matière de nutrition. Parallèlement, l'ONUDI encouragera l'industrie alimentaire à appliquer strictement des normes de contrôle de la qualité.

31. S'agissant de la coopération entre pays africains, l'ONUDI fournit et continuera à fournir une assistance technique à des groupements économiques et à des commissions pour l'aménagement des bassins hydrographiques - organisations pour l'aménagement du fleuve Sénégal, du bassin de la Gambie, du bassin du Niger et du bassin du Kagera, l'Union du fleuve Mano, la communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest, la communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, le Comité interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, l'Union douanière économique de l'Afrique centrale, l'organisme pour le développement intégré de la région du Liptako-Gourma - qui tous assurent une base solide pour le développement agro-industriel.

32. Etant donné l'importance que le Plan d'action de Lagos accorde à la mise en place d'infrastructures appropriées pour le développement de l'industrie, des techniques et de l'énergie, l'ONUDI prévoit d'intensifier et d'amplifier son assistance aux pays africains et aux organisations régionales dans les domaines de la recherche industrielle, de l'ingénierie et de la gestion industrielle, de la normalisation et du contrôle de la qualité, de la petite industrie, du développement rural, du financement industriel et de la promotion industrielle. Des mesures concrètes seraient prises en vue d'harmoniser les activités des diverses organisations, non seulement au niveau national, mais également aux niveaux régional et sous-régional.

33. La mise au point de mécanismes de financement industriel appropriés est essentielle pour le développement industriel, technique et énergétique des pays africains. L'ONUDI projette d'intensifier en Afrique une activité connexe

/...

importante, à savoir l'assistance fournie aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales pour l'établissement d'études de préféabilité et de faisabilité de projets d'investissement donnés. Dans les activités qu'elle assure pour promouvoir les investissements, et qu'elle se propose d'intensifier, elle envisage également de faire appel dans une plus grande mesure aux institutions financières africaines et aux organismes nationaux, régionaux et sous-régionaux. L'accent serait mis sur les projets industriels multinationaux.

34. Les rapports qui lient technologie et développement industriel sont si étroits qu'aucun progrès ne peut être pleinement réalisé dans l'un de ces deux domaines sans les apports de l'autre. Consciente de cela, l'ONUDI accorde une priorité élevée à ses programmes techniques, notamment à ceux qui s'adressent aux pays africains. Dans ce contexte, le Colloque OUA/ONUDI sur les techniques industrielles, qui s'est tenu à Khartoum (Soudan) du 5 au 11 novembre 1980 avec la participation des représentants de 35 Etats africains, d'organismes des Nations Unies et du Centre régional africain de technologie parrainé par la CEA, a recommandé certains projets pour le développement de la capacité technologique en Afrique. En avril 1981, l'ONUDI et la CEA ont élaboré plusieurs projets qu'il sera demandé au PEUD de financer dans le cadre de son programme régional pour le troisième cycle de programmation. Il s'agit entre autres de la mise en place d'une capacité pour l'acquisition des techniques industrielles, du renforcement en Afrique des activités de recherche dans le domaine des techniques industrielles et de l'aménagement en Afrique de mini-centrales hydro-électriques.

35. Le système de consultations de l'ONUDI, dans lequel la communauté internationale voit un mécanisme de coopération industrielle efficace, deviendra un des principaux instruments d'application du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos. A la fin de 1983, des consultations auront eu lieu dans les sous-secteurs de la transformation des produits alimentaires, des huiles et graisses végétales, du cuir et des articles en cuir, des produits pharmaceutiques, des produits pétrochimiques, des engrais, de la sidérurgie, des biens d'équipement et des machines agricoles. Les résultats de ces consultations, de même que les travaux qui les précéderont et les suivront en Afrique, aideront à déterminer les mécanismes à mettre en place pour intensifier la coopération interafricaine dans ces divers domaines. Ils fourniront également des données utiles à l'élaboration de protocoles pour la création envisagée de la communauté économique africaine. Enfin et surtout, ils donneront naissance et, il faut l'espérer, ouvriront décisivement la voie à des efforts plus vifs pour la création de sociétés multinationales africaines de production.

36. Une dernière activité importante a trait à l'organisation, au niveau ministériel, de "réunions de solidarité", destinées à inciter les pays en développement à appuyer de concert les efforts de développement industriel de certains pays africains. Les réunions organisées jusqu'ici en Tanzanie et au Soudan ont donné des résultats très positifs qui ont encouragé l'ONUDI à élargir le programme avec le concours de l'OUA, de la CEA et d'autres organisations internationales intéressées. D'autres réunions sont prévues en 1981 (pour la Haute-Volta) et en 1982 et 1983. Quatre des pays d'Afrique les moins avancés devraient bénéficier de ce nouveau programme.

B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains

37. Dans le secteur de l'industrie, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains a axé ses efforts et fait converger ses compétences sur l'industrie du bâtiment. Une attention particulière est accordée aux programmes qui aideront les pays africains à tirer le meilleur parti de leurs propres ressources, procureront ainsi, par répercussion, des avantages aux utilisateurs du produit final, créeront des revenus et des emplois et auront d'importants effets multiplicateurs. C'est là chose possible en raison de la place considérable qu'occupent dans l'industrie du bâtiment les apports d'industries annexes, comme celles de la production de matériaux de construction (ciment, par exemple), de la céramique, de la transformation du bois, de la verrerie, de l'appareillage électrique, de l'acier, de la plomberie, de la peinture et de la construction mécanique.

38. Ceci présent à l'esprit, et en vue d'aider l'industrie africaine du bâtiment à poursuivre sa croissance et à se diriger vers l'autonomie, le Centre et la CEA ont entrepris en commun une étude sur l'ampleur des activités nécessaires pour accroître la productivité en rationalisant les techniques industrielles de la production de matériaux de construction et la structure de l'industrie du bâtiment, ainsi que sur les critères à appliquer et les perspectives qui s'offrent à cet égard. L'accent a été mis sur la création de petites entreprises pour la construction de logements.

39. Dans le cadre du programme de travail pour 1980/81, en vue d'encourager le développement de l'industrie locale du bâtiment dans les zones urbaines et rurales, on procède à une évaluation de l'utilisation qui se fait à l'heure actuelle des matériaux et techniques autochtones, dans le but de perfectionner les compétences, l'outillage et le matériel qui se prêtent le mieux à l'autoconstruction et autres techniques locales. Les moyens de favoriser l'application de mesures de conservation, le choix de principes architecturaux reposant sur une utilisation efficace de l'énergie et la mise au point de techniques novatrices feront également l'objet d'études. En se fondant sur les résultats obtenus, on élaborera des critères relatifs à la production de matériaux de construction, au parti architectural et aux activités de construction. Un atelier sur la conception de bâtiments chauffés à l'énergie solaire sera organisé à l'intention d'architectes et d'ingénieurs.

40. Finalement, en vue de mettre l'industrie africaine du bâtiment mieux à même de satisfaire les besoins des populations à faible revenu, on procédera à des enquêtes sur les moyens de formation et la demande en ouvriers du bâtiment qualifiés, aux fins d'identifier des groupes-cible et de déterminer niveaux et méthodes de formation. Les résultats de ces enquêtes serviront de base à la formulation d'un programme de formation, comportant des plans d'étude et des méthodes de formation.

IV. MISE EN VALEUR ET UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

41. La nécessité de mettre en valeur les ressources humaines (formation) se fait vivement sentir partout en Afrique dans tous les grands secteurs du développement, que ce soit l'agriculture, l'industrie, les ressources naturelles, les transports ou les communications. Elle s'étend à tous les types de formation : enseignement scolaire primaire, secondaire et supérieur; éducation des adultes; formation professionnelle; formation en cours d'emploi; et formation dans le cadre d'ateliers et de séminaires.

42. Le préambule au Plan d'action de Lagos (A/S-11/14, annexe I) se réfère à la "Déclaration d'engagement de Monrovia des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA sur les principes directeurs à respecter et les mesures à prendre pour réaliser l'autosuffisance nationale et collective dans le domaine économique et social en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international", dans laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement africains se sont expressément engagés entre autres :

"a) A accorder une place importante à tout ce qui touche au développement des ressources humaines en commençant par l'élimination de l'analphabétisme;

...

g) A développer sur le plan local les compétences nécessaires à la direction des entreprises, la main-d'oeuvre technique et les moyens technologiques...

43. Plusieurs organisations partagent le même intérêt pour ces problèmes.

A. Mesures prises par l'Organisation internationale du Travail

44. Les objectifs et les activités de l'OIT dans ce domaine sont en accord avec l'analyse et la stratégie formulées dans le Plan d'action de Lagos. Les questions qui font l'objet de ce plan sont au centre des activités et programmes de l'Organisation et font l'objet d'un grand nombre de projets de coopération technique à l'échelon national et de plusieurs grands projets sous-régionaux et régionaux.

45. Parmi ces derniers, il convient de mentionner particulièrement le Programme des emplois et des compétences techniques en Afrique (PECTA) et la création plus récente de l'Equipe de planification de l'emploi et de satisfaction des besoins essentiels pour l'Afrique australe (SATEP). L'accent est mis avant tout sur l'élaboration de politiques générales visant à augmenter les possibilités d'emploi (y compris la planification de la main-d'oeuvre et de sa formation) ou à accroître "l'utilisation" des ressources humaines. La formation proprement dite est essentiellement assurée dans le cadre d'un autre projet régional, le Centre interafricain pour le développement de la formation professionnelle, qui a pour tâche d'aider

/...

les pays participants à élaborer des politiques, des systèmes et des méthodes dans le domaine de la formation professionnelle. Son programme, qui est établi par les pays membres eux-mêmes, est axé sur les thèmes suivants : politiques et programmes de formation; organisation et gestion de la formation professionnelle; méthodes et matériel de formation; développement rural et formation professionnelle; formation professionnelle pour la petite industrie, formation professionnelle des groupes défavorisés; participation des organisations d'employeurs et de travailleurs à la formation professionnelle; et information et documentation. Son fonctionnement est assuré par les gouvernements de 19 pays francophones, avec l'assistance technique et financière de l'OIT. Il s'agit là d'une tentative importante de mise en application du principe de l'autosuffisance dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement.

46. Le PECTA et la SATEP ont étudié et examiné avec la CEA, ses centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets et diverses associations et organisations sous-régionales les problèmes de l'emploi et du revenu.

47. L'OIT a aidé les pays africains à examiner certains aspects de la politique de l'emploi en ce qui concerne le développement agricole et rural, la science et la technique et le rôle des femmes dans le développement.

48. L'OIT a toujours consacré la plus grande partie de ses activités en Afrique à la coopération technique dans le domaine de la formation professionnelle. Quoique de nature très variée, les projets, pour la plupart, visaient la mise en place d'institutions et la formation dans les usines (comme c'est le cas actuellement en Algérie, au Bénin, au Gabon, au Libéria, en Mauritanie, au Sénégal, au Soudan et au Swaziland). Des projets de formation professionnelle des artisans ruraux sont en cours d'exécution en Haute-Volta, au Niger, au Soudan et en Afrique de l'Est. Deux autres projets visent l'un la formation de personnel à l'Office d'approvisionnement en eau du Zaïre, l'autre la formation d'ouvriers du bâtiment en Algérie. Des projets de réadaptation professionnelle sont en cours au Malawi, en Somalie, au Swaziland et en Zambie. L'OIT, avec le concours de l'OUA et de la CEA, est en train d'élaborer un projet pour l'Institut sous-régional de formation du personnel des chemins de fer, à Brazzaville. Il y a tout lieu de penser que l'OIT continuera à axer ses activités en Afrique sur la coopération technique dans ce domaine.

49. L'un des programmes prioritaires à effet multiplicateur intéresse "la formation du personnel de gestion, de direction et d'encadrement", domaine dans lequel, depuis plusieurs années, l'OIT aide de nombreux pays africains à mettre en place des institutions et à élaborer des programmes visant à assurer la formation de cadres locaux et à améliorer la gestion des entreprises des secteurs public et privé. Il n'en reste pas moins que l'on constate toujours des lacunes importantes tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

50. L'OIT coopère avec divers instituts africains de formation des cadres en vue de renforcer leur stabilité, de réduire le mouvement du personnel, de resserrer

/...

les liens qu'ils entretiennent avec les entreprises et les administrations publiques et d'étendre leurs compétences à de nouveaux domaines techniques. Par ailleurs, de nombreux instituts africains participent au projet de "coopération interinstituts de formation de cadres" qui vise à leur permettre d'échanger des renseignements, des données d'expérience et du personnel technique, ainsi que d'exécuter en commun des programmes trop importants pour un seul institut.

51. L'OIT a également apporté son concours aux pays africains pour organiser la distribution d'aliments et gérer des projets et programmes ruraux. Ces activités se sont étendues au vaste domaine de la gestion et de la direction des petites entreprises et ont englobé les secteurs suivants : services, commerce, transports, mise au point de programmes, de cours de formation et de matériels destinés à assurer le perfectionnement autonome des cadres des petites entreprises, et élaboration de directives concernant la planification et la gestion de programmes nationaux qui s'y rapportent.

B. Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

52. Outre les activités décrites dans la section relative à l'industrie, l'ONUDI, consciente du fait que l'un des principaux obstacles au développement économique est la pénurie critique de techniciens, intensifie et élargit son programme de formation des cadres et techniciens dont ont besoin les pays africains non seulement dans les secteurs clefs de l'industrie, de l'énergie et de la technologie, mais aussi à divers niveaux d'exploitation. A cette fin, l'OUA, la CEA et d'autres organisations internationales compétentes coopéreront avec l'ONUDI pour organiser une réunion régionale africaine préparatoire à la Consultation globale sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle qui doit se tenir aux Etats-Unis d'Amérique en 1982. Des efforts plus vifs seraient déployés en vue de la création d'instituts de formation régionaux spécialisés et de centres d'études avancées. On chercherait à étudier et à prévoir les effectifs techniques nécessaires pour l'application des aspects pertinents du Plan d'action de Lagos.

C. Mesures prises par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance

53. La mise en valeur des ressources humaines est l'un des aspects importants des programmes bénéficiant d'une assistance en Afrique. La coopération avec les gouvernements consiste à renforcer l'autosuffisance des pays en matière de planification et de gestion des programmes dans les domaines social et économique, aux niveaux national, régional et local/communautaire. C'est pourquoi une grande partie de cette assistance est utilisée pour la formation, en particulier celle des agents de santé de base et des instituteurs; pour le personnel chargé de la distribution de l'eau et de l'assainissement; pour l'entretien des systèmes de transport, la nutrition, le développement communautaire et la participation des femmes au développement. Le FISE appuie également certaines activités éducatives de type non scolaire destinées aux adultes et aux jeunes, en vue d'améliorer la condition des mères, des enfants et des jeunes par la prestation de services de base.

54. Au niveau interrégional, le FISE appuie le programme de l'Institut panafricain pour le développement qui prévoit la formation des cadres nationaux, afin qu'ils puissent travailler dans leur propre pays dans des domaines liés à l'amélioration de la condition de la femme et de l'enfant. Cet institut, qui dispose de plusieurs sections situées à Douala et à Buea (Cameroun) ainsi qu'à Ouagadougou (Haute-Volta), dispense à des étudiants d'Afrique de l'Ouest un programme comprenant des cours de développement rural, de nutrition, de techniques appropriées et de gestion des projets.

55. Un nouvel Institut régional pour l'Afrique orientale et australe vient d'être créé à Lusaka pour mettre en oeuvre un programme similaire dans la région.

56. A Nairobi, des projets interrégionaux sont en cours d'exécution pour enseigner à des agents de vulgarisation les techniques de communication sociale nécessaires à leur travail dans le domaine du développement national. Le FISE a également appuyé un programme régional de techniques appropriées en vue d'enseigner des connaissances techniques de base aux habitants des régions rurales; ce programme est également basé à Nairobi. L'un des objectifs du programme du Centre africain de formation et recherche pour les femmes de la CEA, qui reçoit un appui du FISE, consiste à améliorer les techniques utilisées pour les activités domestiques et agricoles des femmes.

D. Mesures prises par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

57. La réalisation de l'autosuffisance, telle qu'exprimée dans le Plan d'action de Lagos, est un principe directeur du programme de coopération technique de l'OMCI, qui vise à assister les pays d'Afrique (et les pays en développement) à mettre en oeuvre leur programme maritime, notamment par la formation de personnel autochtone qualifié et la création de systèmes nationaux de formation et d'autres infrastructures. L'OMCI accorde la priorité à la formation maritime qu'elle considère une condition préalable nécessaire à la croissance et à l'amélioration d'une marine marchande efficace et fructueuse. C'est pourquoi elle a parrainé des académies régionales de formation maritime au Ghana et en Côte d'Ivoire.

/...

E. Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

58. Le programme d'activité de l'UNESCO concerne essentiellement la mise en valeur des ressources humaines et touche tous les aspects du développement.

59. Depuis de nombreuses années, l'UNESCO participe à des activités concernant le rôle que jouent les méthodes de formation à caractère non formel et les moyens d'information dans l'éducation des masses, surtout lorsqu'il s'agit d'amener le public à mieux comprendre la science et la technique en Afrique. Un programme régional pour le développement de l'enseignement des sciences et des techniques en Afrique établi par l'UNESCO a reçu l'appui officiel d'un certain nombre d'Etats membres africains, mais n'est pas encore financé.

60. Sachant que la plupart de ses Etats membres en Afrique n'ont pas les capacités scientifiques et techniques nécessaires pour accomplir certaines tâches en ces domaines et continuent donc à dépendre de techniciens étrangers, l'UNESCO exécute un certain nombre de projets importants financés à l'aide de son budget ordinaire qui visent à remédier à cet état de choses. Parmi ces projets, qui peuvent constituer des moyens importants de promotion de la coopération technique entre pays africains, on trouve les suivants, axés sur la recherche, la formation et la démonstration :

- a) Gestion intégrée des zones tropicales humides;
- b) Gestion intégrée des régions arides et semi-arides;
- c) Gestion intégrée des écosystèmes côtiers.

F. Mesures prises par le Fonds monétaire international

61. Reconnaissant qu'une gestion financière saine est essentielle à une croissance économique soutenue, voire qu'elle en est la condition préalable, le Fonds monétaire international (FMI) a fourni une importante assistance technique à des pays africains ainsi qu'une formation à des fonctionnaires africains, en vue de renforcer les institutions et le personnel responsables de la gestion économique et financière. En 1980, le Fonds a fourni à des pays africains 17 experts spécialisés dans le domaine budgétaire et les finances publiques, soit une augmentation de près de 50 p. 100 par rapport à 1979. La même année, le Fonds a fourni 57 experts et consultants spécialisés dans les opérations bancaires au niveau central. Reconnaissant l'importance d'une base statistique fiable pour la formulation des politiques, le Fonds a fourni une assistance technique en ce domaine, augmentant le nombre des experts de 75 p. 100 environ en 1980. La formation du personnel en gestion économique et financière est assurée par l'Institut du FMI, au siège du Fonds, à Washington. Cette formation est proposée dans divers domaines économiques; la durée des cours varie de 8 semaines à environ

5 mois. En 1980, 83 fonctionnaires de pays africains ont participé aux cours de l'Institut, soit une augmentation d'environ 36 p. 100 par rapport à 1979. De plus, de hauts fonctionnaires de l'Institut du FMI ont, sur l'invitation de pays africains, donné des conférences dans plusieurs capitales.

62. En bref, les pays africains ont à surmonter d'énormes problèmes en ce qui concerne les finances, la gestion, la production, les techniques, les institutions et la main-d'oeuvre. Toutefois, le FMI a déjà agi et continuera à agir avec promptitude et efficacité dans les limites de sa compétence et dans le cadre du Plan d'action de Lagos, qui met l'accent sur l'exécution au niveau national.

G. Mesures prises par la Banque mondiale

63. La Banque mondiale considère que le renforcement des ressources humaines et institutionnelles est une contribution importante qu'elle peut apporter au développement en Afrique. L'assistance technique devient, dans une mesure toujours croissante, partie intégrante de l'activité de la Banque en Afrique. Les projets de la Banque comportent souvent un élément d'assistance technique et le nombre de prêts d'assistance technique accordés sans intérêt a très nettement augmenté. Soixante-neuf des prêts accordés à l'Afrique au cours de l'exercice 1980 comprenaient un élément d'assistance technique. L'activité de la Banque en ce domaine comprend notamment le rôle d'agent d'exécution pour des projets financés par le PNUD. A la fin de l'exercice 1980, 31 projets exécutés par la Banque étaient en cours en Afrique.

64. L'Institut pour le développement économique (IDE) de la Banque a intensifié son programme de formation de ressortissants africains en augmentant le nombre de cours et de séminaires nationaux et régionaux. On s'efforce dans ces cours et séminaires de réaliser un équilibre entre le français et l'anglais. Au cours de l'exercice 1980, 128 personnes ont participé à des cours régionaux parrainés par l'IDE en Afrique. La Banque a entrepris un programme actif de formation en cours d'emploi destiné au personnel de la Banque africaine de développement. Elle a proposé de participer à la formation du personnel de l'OUA au moyen de cours de l'IDE à Washington et de consultations entre l'IDE et l'OUA au sujet des besoins de formation déterminés par le secrétariat de l'OUA.

65. La Banque accorde un haut niveau de priorité à l'amélioration des compétences en Afrique, en s'efforçant d'élever le niveau d'éducation et d'améliorer l'accès à l'enseignement. Elle se propose d'augmenter sensiblement ses investissements dans l'enseignement primaire, secondaire et l'éducation non scolaire en Afrique, ce qui contribuerait à répondre aux besoins de main-d'oeuvre qualifiée déterminés dans le Plan d'action de Lagos. Au cours de la période quinquennale 1976-1980, la Banque a prêté 851 millions de dollars pour 40 projets liés à l'enseignement en Afrique. Au cours des cinq prochaines années, elle se propose d'augmenter le niveau des prêts accordés en ce domaine de plus de 33 p. 100, pour arriver à la somme de 1 161,5 millions de dollars.

/...

V. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

A. Décennie des transports et des communications en Afrique

66. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 1978-1988 Décennie des transports et des communications en Afrique, en désignant la Commission économique pour l'Afrique comme "agent principal", ayant la responsabilité globale du programme, y compris en ce qui concerne la coordination de l'exécution du programme à tous les niveaux et pour ce qui est de contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires (résolution 32/160 de l'Assemblée générale). Pour mener à bien cette tâche, la CEA agit par l'intermédiaire d'un Comité de coordination interinstitutions, avec toutes les organisations pertinentes du système des Nations Unies.

67. En mai 1979, la Conférence des ministres des transports, des communications et de la planification de la CEA a adopté pour la Décennie une stratégie qui figure dans le Plan d'action de Lagos. Plusieurs organismes des Nations Unies membres du Comité de coordination interinstitutions ont mis au point des programmes de travail visant à réaliser les objectifs de la stratégie.

B. Mesures prises par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

68. L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) contribue à l'exécution de l'élément du Plan d'action de Lagos relatif aux transports et participe, en coordination et en coopération avec la CEA, à des projets et à des activités dans le cadre de la Décennie.

69. A la demande des différents pays, l'OMCI a servi d'agent d'exécution pour de nombreux projets nationaux relatifs à la sécurité, à l'administration et à la législation maritimes, ainsi qu'aux opérations portuaires techniques. Des projets exécutés par l'OMCI sont en cours ou envisagés dans les pays suivants : Algérie, Angola, Bénin, Cap-Vert, Egypte, Ghana, Guinée-Bissau, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Maroc, Mozambique, Nigéria, Sierra Leone, Somalie et Tunisie.

70. L'OMCI coopère avec le Conseil et le Commissaire des Nations Unies pour la Namibie pour deux projets : une enquête sur les transports pour la Namibie et une enquête sur la formation maritime et les ports.

71. L'OMCI dispense continuellement ses conseils et son appui au transport maritime et au développement en Afrique, par l'intermédiaire de ses conseillers maritimes régionaux basés à Lagos (Nigéria) et à Abidjan (Côte d'Ivoire). De plus, des consultants maritimes interrégionaux, basés au siège de l'OMCI à Londres, sont à la disposition des pays africains sur demande, pour les conseiller sur les questions maritimes relatives à leur domaine particulier. Le secrétariat de l'OMCI peut également être consulté au sujet de l'utilisation du personnel, des services matériels, du matériel et des installations, ou pour des entreprises communes. Des arrangements appropriés peuvent être pris pour l'utilisation en coopération d'installations de formation et de recherche.

/...

C. Mesures prises par l'Organisation de l'aviation civile internationale

72. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) joue pleinement son rôle dans l'exécution du plan d'action pour la Décennie des transports et des communications et participe activement aux travaux du Comité de coordination interinstitutions pour la Décennie.

73. Le programme d'assistance technique de l'OACI, qui est entièrement financé par des sources extérieures telles que le PNUD et des fonds d'affectation spéciale, comporte trois éléments : fourniture de services d'experts techniques sur le terrain; assistance par la mise à disposition de matériel pour l'aviation civile et de matériel connexe; et formation au moyen de bourses de recherche. Le programme joue également un rôle important dans la création de centres de formation aux niveaux national et régional.

74. L'OACI a envoyé des missions de planification dans des pays en développement pour aider leurs gouvernements à déterminer leurs besoins en assistance technique pour l'aviation civile durant le cycle de financement 1982-1986 du PNUD.

75. La sixième Réunion régionale de navigation aérienne Afrique-océan Indien de l'OACI a entrepris une étude et une révision complètes du plan de navigation aérienne pour cette région. Une attention soutenue est portée à l'exécution de ce plan, avec l'assistance du bureau Afrique, du bureau Moyen-Orient et Afrique orientale et du programme d'assistance technique de l'OACI.

76. L'OACI a publié une étude intitulée "Transport international aérien des passagers et des marchandises (Afrique)", qui comporte une analyse concrète du transport aérien en Afrique, indique les obstacles qui s'opposent au développement du transport international aérien des passagers et des marchandises et propose des mesures pour surmonter ces obstacles.

77. L'OACI entretient une relation de travail étroite et continue avec la Commission africaine de l'aviation civile, et fournit, sur demande, des conseils d'experts et des services de secrétariat à la Commission.

78. Outre les services consultatifs offerts aux Etats par les deux bureaux régionaux de l'OACI qui opèrent en Afrique (par voie de correspondance, de réunions officieuses et par un programme actif de visites auprès des administrations nationales de l'aviation civile), l'Organisation fournit une assistance à des ateliers et séminaires, consacrés notamment aux statistiques de l'aviation civile, aux prévisions et à la planification des transports aériens, à l'économie des installations d'aéroport et d'itinéraires, à la facilitation, à la médecine aérienne, aux conditions d'exploitation et à la sécurité aérienne, qui offrent à de nombreuses administrations de l'aviation civile l'occasion d'échanger des idées et de débattre des problèmes d'intérêt commun.

D. Mesures prises par l'Union postale universelle

79. L'Union postale universelle (UPU) est membre du Comité de coordination interinstitutions pour la Décennie et participe activement à son programme de travail et à ses projets. Cinquante-neuf projets postaux nationaux et multi-nationaux ont été consacrés à la phase I de la Décennie. Les plus importants sont les suivants :

- a) La création ou l'amélioration de 10 centres régionaux de transit postal;
- b) La mobilisation de l'épargne par voie postale;
- c) La création d'ateliers pour la fabrication de matériel postal;
- d) La création d'écoles multinationales;
- e) L'amélioration de la circulation postale intérieure à l'Afrique.

E. Mesures prises par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

80. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) coopère avec la CEA pour préparer l'exécution du programme pour la Décennie. Un certain nombre de projets de transport maritime exécutés par la CNUCED aux niveaux sous-régional et national sont en cours de mise en oeuvre, notamment les suivants : assistance destinée à moderniser et à harmoniser les statistiques portuaires et à appliquer des indicateurs d'efficacité aux ports d'Afrique de l'Est; formation dans le domaine du transport maritime; assistance à la Conférence ministérielle de l'Afrique occidentale et centrale sur les transports maritimes; et assistance à la sous-région de l'Afrique australe dans le domaine du transport maritime. Quelques projets sous-régionaux devant être exécutés par la CNUCED figurent dans la phase I du programme de la Décennie. L'un de ces projets consiste à organiser des séminaires sur le transport multimodal. Les descriptifs de projet relatifs à ces séminaires sont en cours de rédaction. D'autres projets seront élaborés au titre de la phase II.

81. De plus, la CNUCED a fourni une assistance technique directe, au niveau national, à un certain nombre de gouvernements d'Etats africains, sur la demande de ceux-ci.

F. Mesures prises par l'Union internationale des télécommunications

82. La proclamation de la Décennie des transports et des communications en Afrique a incité l'Union internationale des télécommunications (UIT) à entreprendre une évaluation méthodique de la situation des systèmes et services publics de télécommunications et de radiodiffusion afin de déterminer la meilleure façon de coordonner et d'accélérer le développement dans ce secteur. Les conclusions de

/...

cette évaluation ont été récapitulées dans un document intitulé "Décennie des transports et des communications en Afrique - propositions préliminaires de l'UIT pour le secteur des télécommunications, 1978-1987". Ce document, qui représentait la contribution de l'UIT aux activités préparatoires de la Décennie, a été présenté lors des réunions interorganisations et intergouvernementales qui ont été organisées en 1979 en vue d'arrêter définitivement et d'adopter le programme d'action pour la Décennie. Son objet était de fixer des objectifs raisonnables dans chaque sous-secteur et de recommander les diverses mesures que les administrations des télécommunications devaient prendre pour atteindre ces objectifs avant la fin de la Décennie. Ce cadre général pour les activités de développement a suscité un vif intérêt dans un grand nombre d'administrations des télécommunications, dont certaines ont déjà pris des mesures pour formuler en conséquence les objectifs nationaux.

83. Les participants à la troisième Conférence africaine des télécommunications, tenue à Monrovia en décembre 1980, ont examiné les propositions de l'UIT relatives au programme pour la Décennie des transports et des communications et ont approuvé ces propositions ainsi que la partie du programme qui concerne le secteur des télécommunications.

84. Le programme d'assistance technique de l'UIT, qui est financé en grande partie par le PNUD, porte principalement, en ce qui concerne le programme de la Décennie, sur les domaines suivants :

- a) Amélioration et expansion des réseaux nationaux de télécommunications;
- b) Mise en place, amélioration et expansion du Réseau panafricain de télécommunications (PANAFTEL);
- c) Formation;
- d) Gestion;
- e) Planification;
- f) Entretien et exploitation;
- g) Télécommunications dans les zones rurales;
- h) Radio et télévision;
- i) Fabrication de matériel, en vue de l'industrialisation des télécommunications et de la promotion de la production locale en utilisant des industries existantes.

85. Le projet PANAFTEL est de loin le projet le plus important auquel l'UIT ait participé depuis plus de 10 ans. L'objectif de ce projet est de mettre en place un réseau de télécommunications s'étendant sur tout le continent africain, de sorte que les communications intra-africaines puissent être établies directement sans passer par d'autres continents, en particulier par l'Europe. Le réseau PANAFTEL comprend des moyens divers, tels que lignes à fils suspendus, câbles sous-marins et liaisons par satellite.

/...

VI. SCIENCE ET TECHNIQUE

A. Mesures prises par la Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement

86. Le Service consultatif du transfert de technologie constitue la base institutionnelle grâce à laquelle la CNUCED s'efforce de satisfaire les demandes et les besoins d'assistance technique et opérationnelle des pays en développement en ce qui concerne les problèmes relatifs au transfert et à la mise au point des techniques. Depuis sa création en 1977, le Service consultatif a aidé un certain nombre de pays en développement à formuler et à mettre en oeuvre, soit individuellement soit en coopérant entre eux, des programmes visant à renforcer leur propre capacité technologique et à accélérer leur transformation technique.

87. Le Plan d'action de Lagos suggère que des politiques et des plans technologiques soient formulés dans le contexte des plans et des stratégies de développement. Le Service consultatif a organisé un stage sur ce sujet, auquel ont participé des fonctionnaires de tous les pays africains qui utilisent l'anglais, et il souhaiterait vivement organiser un stage analogue à l'intention des pays africains qui utilisent le français, à condition que des ressources suffisantes soient disponibles à cette fin.

88. Le Service consultatif a également coopéré avec un certain nombre de pays ou de groupes de pays africains afin de mettre au point des politiques sectorielles nationales appropriées ainsi que des arrangements de coopération dans certains secteurs spécifiques qui ont une importance critique pour ces pays, notamment ceux des agro-industries pharmaceutiques, des industries alimentaires, des biens d'équipement et des machines, et de l'énergie.

89. Dans le Plan d'action de Lagos, on a souligné à maintes reprises la nécessité de former du personnel à tous les niveaux afin de renforcer les capacités des pays de la région en ce qui concerne divers aspects du transfert de technologie : formulation de politiques, évaluation, négociations, planification et exécution. A cet égard, le Service consultatif organise des programmes réguliers de formation dans l'entreprise, en cours d'emploi et sur le terrain ainsi que des programmes d'échanges entre pays en développement, et il rappelle qu'il est disposé à examiner favorablement les demandes d'autres candidats originaires de pays africains.

90. Le Service consultatif fournit un appui permanent au Centre régional africain de technologie qui est parrainé par la CEA et qui, un an après sa création, atteindra bientôt le stade où il deviendra totalement opérationnel et constituera un instrument puissant pour l'application des parties du Plan d'action de Lagos relatives à la technologie.

/...

B. Mesures prises par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

91. Les activités de coopération pour le développement entreprises par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) dans la région africaine ont pour objet d'aider les pays africains à former des spécialistes, à créer et à moderniser une législation et des institutions publiques (en particulier en élaborant des lois types et en donnant des conseils directs aux gouvernements), à encourager les inventions et les transferts de technologie, à exploiter les informations techniques contenues dans les brevets et à faciliter l'accès aux travaux étrangers protégés par le droit d'auteur.

92. L'une des activités les plus importantes entreprises par l'OMPI au niveau régional est sa coopération avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), dans le cadre de sa responsabilité en tant qu'agent d'exécution du projet financé par le PNUD concernant l'établissement d'un centre de documentation et d'information sur les brevets dans le cadre de l'OAPI. Le centre a pour objet de répondre aux besoins de 12 Etats membres francophones en diffusant les informations techniques qui figurent dans les demandes de brevet déposées non seulement auprès de l'OAPI, mais également dans les principaux pays industrialisés, en vue de faciliter le choix efficace, l'acquisition et la mise au point des techniques. On élabore actuellement un projet analogue en vue de créer un centre d'information et de documentation sur les brevets dans le cadre de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO). Les buts immédiats et les objectifs de développement à long terme de ces deux projets sont d'aider les pays à accroître leur potentiel technologique dans le contexte de la coopération intergouvernementale en matière de propriété industrielle, grâce notamment à l'élaboration d'un système d'informations technologiques fournissant aux planificateurs de la recherche-développement et aux responsables des données sur la sélection, le transfert, l'adaptation et l'application des techniques.

C. Mesures prises par l'Union postale universelle

93. L'union postale universelle (UPU) prévoit d'entreprendre une double action dans le domaine de la science et de la technique : en ce qui concerne la recherche appliquée et en ce qui concerne les industries manufacturières dans les pays africains. Deux projets sont prévus : l'un concernant la création d'un centre d'études et de recherches postales et l'autre concernant l'établissement d'ateliers de fabrication de matériel postal.

94. L'établissement du centre d'études et de recherches permettra aux administrations postales des pays africains de mettre au point leur propre mécanisme pour les échanges d'informations et de mettre à l'essai des innovations qui pourraient être adaptées aux conditions locales à un faible coût.

95. Au cours des cinq prochaines années, l'UPU concentrera ses efforts sur l'étude des moyens permettant d'améliorer les capacités de production de petites machines de tri dans les pays africains.

/...

96. On prévoit donc le lancement d'un projet approprié. On envisage de créer progressivement cinq ateliers (un pour chaque sous-région) qui produiront des équipements postaux pour un groupe de petites entreprises.

97. L'UPU s'est déjà adressée au Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et au PNUD au sujet du financement de ces deux projets.

D. Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

98. La contribution de l'UNESCO à l'application de la science et de la technique au service du développement comprend toute une série d'activités très variées. Par exemple, l'Organisation s'efforce d'obtenir une meilleure compréhension de la science et de la technique et de leur rôle dans une société en transformation. Elle s'occupe également de la mise en valeur des ressources humaines dans ce domaine d'activités, en particulier grâce à des programmes de formation. L'UNESCO coopère étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies (comme, par exemple, la FAO et l'OMS) en ce qui concerne les programmes de développement et la formation de personnel et elle poursuit en général des activités conformes aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

99. En ce qui concerne la formulation des politiques nationales scientifiques et techniques dont il est question dans le Plan d'action de Lagos, l'UNESCO a poursuivi l'établissement d'un mécanisme au niveau régional sous la forme d'une conférence permanente des chefs des organes directeurs responsables des politiques scientifiques et techniques en Afrique, afin de faciliter la coordination et les échanges de vues et d'informations.

100. L'UNESCO collabore avec la CEA en vue du développement des sciences et des techniques marines et exécute, conjointement avec la CEA, un projet financé par le PNUD dans ce domaine. Le principal objectif de ce programme est de renforcer les capacités des Etats côtiers africains afin de leur permettre d'utiliser d'une manière plus complète et plus rationnelle leurs ressources marines grâce à une amélioration de l'infrastructure dans le domaine des sciences et techniques marines. On espère que ce projet, lorsqu'il aura été achevé avec succès, aura permis de former des scientifiques et des techniciens locaux qualifiés dans les principales disciplines des sciences et techniques marines : océanographie biologique et science halieutique, océanographie chimique et pollution des mers, océanographie physique, géologie marine et génie océanologique.

E. Mesures prises par l'Organisation internationale du Travail

101. L'approche utilisée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans le domaine de la science et de la technique est tout à fait conforme aux thèmes généraux du Plan d'action de Lagos dans ce secteur. C'est ainsi que certaines des activités de l'OIT contribuent à la mise au point et à la diffusion de techniques

/...

rurales peu coûteuses relatives à la fabrication d'outils et d'instruments agricoles ainsi que de techniques pour les petites industries et les entreprises artisanales. Dans une série de monographies, l'OIT examine les innovations apportées à l'utilisation d'outils et d'équipements agricoles au Soudan, au Kenya, au Malawi et en Zambie, en donnant un aperçu utile de leurs incidences sur la productivité et l'emploi, des obstacles qui s'opposent à leur diffusion et à leur application, et de la possibilité d'accroître la fabrication locale d'instruments agricoles.

102. Les propositions de l'OIT concernant l'établissement d'un réseau régional d'informations sur les outils et le matériel agricoles coïncident avec l'importance qui est attachée à la coopération entre pays en développement dans le domaine de la technologie, étant donné que ce réseau permettrait l'échange d'informations sur les innovations dans ce domaine en vue non seulement d'éviter un double emploi des efforts, mais également de faciliter le transfert des prototypes de nouveaux équipements agricoles. Par exemple, dans le cadre d'un programme d'amélioration du potentiel d'utilisation des animaux, la "méthode indienne" de formation à l'emploi des animaux de trait serait utile pour l'agriculture utilisant la traction bovine en Afrique. De même, dans la plus grande partie de l'Afrique, le passage de l'agriculture manuelle à la traction bovine nécessiterait un courant d'informations important entre l'Asie et l'Afrique et entre les pays africains eux-mêmes.

103. Ces dernières années, l'OIT a entrepris des projets de coopération technique, dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat ruraux à Madagascar, au Gabon, en Guinée, aux Seychelles, au Sénégal, en Mauritanie et au Zimbabwe. Dans la plupart des cas, ces projets sont axés sur la promotion des techniques appropriées grâce à la création d'institutions nationales et à la diffusion d'informations. Conformément à la recommandation faite dans le Plan d'action de Lagos au sujet des "centres" nationaux pour la science et la technique, l'OIT contribue à l'établissement de centres ruraux de technologie dans plusieurs pays africains; les principales fonctions de ces centres sont d'aider directement les agriculteurs et les petites entreprises rurales à sélectionner et à appliquer des techniques appropriées grâce à des activités de recherche-développement, à la diffusion d'informations, à la formation, à l'organisation de la production et à l'acquisition de matières premières et de produits intermédiaires.

104. Au niveau régional, l'OIT a fourni des avis consultatifs techniques au Centre régional africain de technologie parrainé par la CEA et établi à Dakar. Elle participe également en Afrique à des activités financées par le Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement.

105. Dans le secteur parallèle, l'OIT a contribué à la réalisation d'études en vue de déterminer les moyens de renforcer et de développer les activités économiques au Rwanda, au Cameroun, au Togo, au Mali et en Mauritanie. Certains de ces pays ont demandé l'assistance de l'OIT pour le lancement de projets opérationnels.

106. Le Plan d'action de Lagos recommande l'utilisation de la science et de la technique en faveur des personnes handicapées. A cet égard, l'OIT a proposé la création d'un Institut africain de rééducation, qui aurait pour tâche d'exécuter des projets de formation et de recherche dans différentes parties du continent.

/...

VII. CONCLUSION

107. Le Secrétaire général a eu l'occasion de souligner que le Plan d'action de Lagos est à même - à condition qu'il soit appliqué fidèlement et intégralement - de servir de base pour la réalisation d'une autonomie nationale et collective accrue et que sa mise en application d'une manière coordonnée mettra particulièrement à l'épreuve la volonté de tous les éléments du système des Nations Unies de faire oeuvre constructive, sous la direction de la Commission économique pour l'Afrique, comme cela a été décidé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 32/197 et 33/202, afin de contribuer à mettre l'Afrique sur sa voie nouvelle.

108. Enfin, il y a le problème des ressources. Aucun plan de développement ne peut être appliqué sans les ressources nécessaires et, bien que la responsabilité de l'application du Plan d'action de Lagos revienne au premier chef aux gouvernements et aux peuples africains eux-mêmes, l'appui de la communauté internationale est indispensable pour assurer le succès du Plan. Le Secrétaire général est persuadé que, si le climat économique international est favorable, la communauté internationale réagira avec générosité de sorte que l'Afrique, conjuguant ses efforts avec ceux de ses partenaires dans le développement, puisse atteindre avant l'an 2000 une auto-suffisance certaine et que les Africains soient en bonne santé, libérés de la faim, convenablement logés et alphabétisés; et, surtout, que leur vie soit enrichie culturellement et spirituellement.
